

Séance du conseil communal
du 31 octobre 2005

Syndic M. Le Syzic
Municipaux Membres
R. 7 NOV 2005 / 0440
Divers 35

Postulat

" Pour une implantation coordonnée
des antennes de téléphonie mobile "

Par ce postulat je demande à la
municipalité d'étudier l'introduction
d'un moratoire interdisant dorénavant
l'implantation d'antennes de téléphonie
mobile en zone village et villa
du territoire de notre commune,
jusqu'à :

- 1° l'obtention de tous les opérateurs
d'une planification d'implantation
- 2° d'avoir démontré qu'il n'est
pas possible de procéder à des
regroupements afin d'éviter une
multiplication de celle-ci tout
azimut.
- 3° d'avoir démontré que celle-ci
ne peuvent pas être implantées
en dehors de la zone village et
villa du territoire de notre
commune.

Avis fait à J. Leprie
le 31.10.05.
[Signature]